

15 - Délégation de Service Public - Crématorium de Besançon - Exercice 2012

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur : Les services publics délégués sont soumis à un corpus de règles formalisées, comportant deux dispositifs distincts :

- d'une part, un dispositif de contrôle : le délégataire a l'obligation de se soumettre à toute opération de contrôle, sur place et sur pièces, de son activité et de ses documents financiers et techniques concourant à la bonne réalisation du service délégué

- d'autre part, la loi n° 95-127 du 8 février 1995, précisée par le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005, impose au délégataire la remise d'un rapport annuel sur l'exécution de la convention de délégation (art 1411-3 du CGCT), rapport qui peut de plus répondre à des exigences déterminées au contrat.

L'examen de ce rapport est ensuite mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

1 - Les principales caractéristiques du contrat ATRIUM

Objet de la délégation	La Collectivité confie à un délégataire la gestion et l'exploitation du Crématorium, sis 1 rue du Souvenir Français à Besançon.
Nature de la convention	Délégation de service public
Date de signature de la convention	22 juillet 2010 Prise d'effet le 1 ^{er} août 2010
Durée de la convention	12 ans
Echéance de la convention	31 juillet 2022
Caractéristiques générales	<p>La Collectivité met à disposition du délégataire les biens immobiliers et mobiliers.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de l'exploitation du site.</p> <p>Le délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement dans les conditions prévues au contrat.</p> <p>Le délégataire a pour missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'ensemble des opérations liées à la crémation de personnes décédées, en particulier l'accueil et l'accompagnement des familles ➤ la gratuité des services du crématorium pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes domiciliées à Besançon ➤ l'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de leur mandataire ➤ la gestion des salles ➤ la gestion, l'entretien, le maintien aux normes des installations techniques
Coordonnées du délégataire	ATRIUM - Filiale du groupe SAUR 1 rue Lavoisier 78280 GUYANCOURT
Dirigeants	Président Exécutif : Joël SECHE Directeur Général ATRIUM : Jean François CORNU

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

2 - Analyse de la qualité du service

2.1 - Données sur la crémation

La crémation à Besançon

Le nombre de crémations est de 796, soit une augmentation de 5,15 % par rapport à 2011.

La répartition est la suivante : 732 crémations adultes, 12 crémations d'enfants, 24 crémations de restes mortels, 22 crémations de pièces anatomiques et 6 crémations de personnes dépourvues de ressources suffisantes.

Le niveau mensuel d'activité est toujours très irrégulier. Les écarts significatifs, constatés d'un mois sur l'autre, nécessitent donc une grande flexibilité dans la gestion du personnel du crématorium.

Evolution du nombre mensuel de crémations - Années 2000-2012

Mois	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Janvier	74	57	68	60	79	81	70	85	66	101	90	77	63
Février	85	56	45	58	58	84	70	10	63	84	82	68	69
Mars	55	60	55	48	76	84	73	36	62	61	61	81	90
Avril	53	48	52	53	65	73	97	69	56	56	51	56	52
Mai	51	49	49	45	53	71	70	80	57	60	47	66	69
Juin	52	48	42	59	73	85	63	67	36	52	53	54	56
Juillet	48	51	59	62	56	54	80	62	50	68	56	53	72
Août	53	45	55	72	70	53	68	55	40	49	50	63	76
Septembre	55	0	43	59	64	78	71	44	68	45	64	59	64
Octobre	52	75	58	65	90	64	57	49	73	74	64	56	60
Novembre	46	59	56	48	81	71	71	47	63	63	66	50	66
Décembre	45	51	66	55	72	75	98	63	86	61	66	74	59
Total	669	599	648	684	837	873	888	667	720	774	750	757	796

Les crémations proviennent principalement du Département du Doubs et des communes de Haute-Saône, proches de Besançon.

Les opérateurs funéraires proviennent pour 45 % du Doubs, 32 % de la Haute-Saône, 19 % du Jura, 2 % de la Haute Marne et 1 % du Territoire de Belfort et de la Côte d'Or.

L'opérateur OGF de Besançon réalise 58 % du nombre de crémations.

Répartition des crémations par entreprise funéraire et origine géographique

Entreprises	CP	Villes	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
OGF	25000	Besançon	44	36	50	32	42	31	39	44	37	35	37	35	462
PF Municipales	25300	Pontarlier	3	6	4	1	5	3	5	3	3	1	5	4	43
PF Bisontines	25000	Besançon	2	0	4	5	1	1	3	3	2	3	0	1	25
PF Grosso	25500	Morteau	2	4	3	4	3	3	2	4	1	2	3	0	31
PF Picard	70000	Echenoz	0	6	4	0	2	2	2	0	3	1	1	3	24
	70120	Combeaufontaine													
PF Cuche	25360	Baume-les-Dames	2	2	0	3	1	0	3	4	0	2	1	1	19
PF Broggi de Sequanie	70160	Amance	2	0	0	0	3	3	1	3	3	3	2	6	26
	70170	Port /Saône													
PF Humbert	70190	Rioz	1	2	3	0	0	1	2	1	0	3	2	1	16
PF Odille	25390	Orchamps	2	1	1	3	4	0	3	3	1	5	0	2	25
PF Bidal	25360	Nancray	1	0	0	0	1	1	2	3	2	2	1	0	13
PF Jeanmougin	70000	Vesoul	0	0	0	0	3	0	2	0	1	2	4	3	15
PF Bourgeois	25240	Mouthe	0	1	3	0	2	2	1	0	1	0	2	0	12
Autres			4	11	18	4	2	9	7	8	10	1	8	3	85
Total			63	69	90	52	69	56	72	76	64	60	66	59	796

La crémation dans la région

En 2012, six crématoriums sont en service dans la région, pour un total de 6 297 crémations.

L'activité se répartit de la façon suivante :

Crématoriums	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Hors Besançon												
Avanne	390	406	490	502	575	545	699	612	660	618	727	798
Dijon	1 081	1 212	1 305	1 266	1 375	1 405	1 497	1 675	1 687	1 760	1 707	2 029
Châlon/Saône	860	797	811	781	586	594	693	717	719	316	890	796
Lons-le-Saunier				36	563	575	632	632	685	647	812	738
Héricourt							460	962	1 163	1 292	1 404	1 319
Total	2 331	2 415	2 606	2 585	3 099	3 119	3 981	4 598	4 914	4 633	5 540	5 680
Variation en nbre		84	191	- 21	514	20	862	617	316	- 281	907	140
Variation en %		3,60	7,91	- 0,81	19,88	0,65	27,64	15,50	6,87	- 5,72	19,58	2,53
Besançon												
Besançon	599	648	684	837	873	888	667	720	774	750	757	796
Variation en nbre		49	36	153	36	15	- 221	53	54	-24	7	39
Variation en %		8,18	5,56	22,37	4,30	1,72	-24,89	7,95	7,50	- 3,10	0,93	4,9
Total												
TOTAL	2 930	3 063	3 290	3 422	3 972	4 007	4 648	5 318	5 688	5 383	6 297	6 476
Variation en nbre		133	227	132	550	35	641	670	370	- 305	914	179
Variation en %		4,54	7,41	4,01	16,07	0,88	16,00	14,41	6,96	- 5,36	16,98	2,84

2.2 - Eléments d'analyse de la qualité de service

Le service s'est déroulé suivant les engagements contractuels de manière satisfaisante.

Une enquête de satisfaction a été menée par un organisme indépendant auprès des opérateurs funéraires afin de connaître leurs remarques. 78 % sont très satisfaits, 20 % sont satisfaits et 2 % sont peu satisfaits.

De plus, des questionnaires de satisfaction ont été mis à disposition des familles afin d'évaluer le service fourni. Sur 45 recueillis, 80 % ont répondu, 54 % sont très satisfaits, 36 % sont satisfaits et 10 % sont peu ou pas du tout satisfaits.

Le système QSE a été présenté au chef de site par intérim le 14 avril 2011 et déployé par ses soins sur le site de Besançon. Ce système permet notamment une meilleure communication au sein de l'entreprise mais également de favoriser le dialogue avec les parties prenantes.

Les relations avec la Ville de Besançon sont suivies et les états prévus régulièrement transmis.

3 - Les comptes de la délégation

L'activité du crématorium est confiée à la Société ATRIUM, détenue à 100 % par le groupe HIME (SAUR). La Société ATRIUM a été créée par le Groupe SAUR en 2010 pour devenir la société dédiée à la gestion des prestations de crématoriums. Elle est très déficitaire depuis sa création, ceci s'expliquant par des dépenses d'investissements engagées importantes, et par une activité dont la rentabilité est recherchée sur du moyen et long terme (notamment fonction de la durée des conventions de DSP).

Les états financiers d'ATRIUM sont arrêtés au 31 décembre 2012 et certifiés par un commissaire aux comptes. Le groupe HIME (SAUR) a connu des difficultés économiques importantes en 2012. Dans son opinion, le Commissaire aux comptes d'ATRIUM indique que, compte tenu des négociations en cours et l'optique d'une issue positive, les comptes d'ATRIUM, filiale du groupe, ont été arrêtés dans une perspective de poursuite d'exploitation (ces négociations ont effectivement abouti à la recapitalisation du groupe en 2013).

En ce qui concerne le crématorium de Besançon, l'année 2012 est la deuxième année d'exploitation complète, après un changement de délégataire au 1^{er} août 2010.

Les éléments financiers relatifs à la concession de Besançon ne font pas l'objet d'une comptabilité individualisée. Les données chiffrées transmises portent sur le patrimoine et les éléments significatifs du compte d'exploitation.

Situation financière 2012

Chiffres clés ATRIUM :

	2012 en K€	2011 en K€	2010 en K€
Résultat net	+ 38	- 147	- 119
Chiffre d'affaires	+ 1 287	731	117
Fonds propres	- 222,4	- 260,8	- 113,9

Rappel : les postes du bilan sont une «photographie» à un instant donné, ici au 31/12/2012

Le chiffre d'affaires prend de l'essor en 2012 avec une année qui intègre un nouveau site, celui d'Amilly, et une année complète sur les deux autres sites que sont Besançon et Crissey.

Avec l'intégration d'Amilly et les projets en cours sur d'autres sites, les investissements s'élèvent à près de 3 M€ en 2012, quasiment financés en totalité par le groupe HIME, ce qui constitue une dette d'ATRIUM vis-à-vis du Groupe. Les travaux sur le site de Besançon qui démarrent en 2013, ne font donc pas partie de ce total.

Conclusion : Les données financières sont toujours très préoccupantes -même dans le cadre d'une création de société récente- et l'évolution de la situation du groupe HIME (SAUR) qui porte financièrement sa filiale ATRIUM reste un point de vigilance.

Chiffres clés - concession Besançon

En K€	2012	2011	Variation 2011-2012
Résultat net	37,9	14,1	+ 23,8 K€
Chiffre d'affaires	302,8	284,3	+ 18,5 K€
Nombre de crémations	796	757	+ 5,15 %

Commentaires

Le nombre de crémation adultes -majoritaire- passe de 704 en 2011 à 732 en 2012, soit une hausse de + 4 %. Sur cette même période, le crématorium voit son chiffre d'affaires augmenter de + 6,5 %, ce qui s'explique à la fois par le nombre et par une hausse des tarifs entre 2011 et 2012.

Le résultat net est positif de + 37,9 K€ en 2012. L'équilibre est donc atteint. Cependant, ces résultats sont inférieurs aux données budgétaires prévues. En effet, les objectifs 2012 étaient fixés à 790 crémations. Ceci ne remet pas en cause l'activité puisque le contrat est conclu aux risques du délégataire.

Le chiffre d'affaires est intégralement constitué des rémunérations des crémations.

Du côté des charges, les principaux postes sont la masse salariale (92,5 K€ soit 37,6 % du total des charges), l'énergie (40 K€ soit 16 % du total) et la sous-traitance (19 K€). Les charges intègrent également la redevance versée à la Ville de Besançon pour 24 K€.

L'amélioration du résultat entre 2011 (14,1 K€) et 2012 (37,9 K€) est liée à celle du chiffre d'affaires mais également à des économies réalisées sur la masse salariale et sur la sous-traitance.

Les travaux sur le site de Besançon, qui commenceront effectivement en 2013, n'impactent pas encore le résultat.

Liens financiers et juridiques avec la Ville

Le Groupe HIME (SAUR) a contractualisé à ses risques et périls avec la Ville de Besançon, et il est garant de l'activité via sa filiale.

La Société ATRIUM a versé une redevance d'occupation à la Ville de Besançon d'un montant de 22 K€ au titre de l'année 2012. Cette redevance a été calculée conformément aux dispositions prévues dans la convention.

La Ville de Besançon n'a pas eu de dépenses en 2012 vis-à-vis de la Société ATRIUM.

Comme prévu au contrat, l'actualisation annuelle des tarifs pour l'année 2012 a été négociée puis votée au Conseil Municipal du 19 janvier 2012.

Il n'y a pas eu d'avenant au contrat de délégation en 2012.

Concernant les travaux d'extension et de mises aux normes, le permis de construire et la demande d'autorisation préfectorale ont abouti après avis favorable du commissaire-enquêteur dans le cadre de l'enquête publique menée du 19 décembre 2011 au 20 janvier 2012.

Les travaux ont débuté fin mai 2013 pour un achèvement prévu début décembre 2013.

4 - Les conditions d'exécution du service public

Effectifs et horaires

Le crématorium de Besançon dépend du responsable de sites de la région Rhône-Alpes/Bourgogne/Franche-Comté.

L'effectif est composé de trois agents : un responsable de site et deux agents funéraires. Ces personnels ont été repris par transfert du délégataire sortant. Le chef de site, en congé parental d'éducation, est remplacé par un homologue d'Atrium.

Les agents funéraires ont achevé leur formation d'assistant funéraire de niveau IV.

Les jours d'ouverture et les plages horaires correspondent aux besoins des familles. Le crématorium est ouvert :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h
- le samedi matin de 8 h 30 à 12 h 30
- Des crémations sont programmées également le samedi après-midi.

Les tarifs

Conformément à l'article 25 du contrat de délégation de service public, les tarifs ont été calculés et plafonnés en application des modalités prévues au contrat. Ils ont été votés par le Conseil Municipal dans sa séance du 8 décembre 2011 (rectificatif le 19 janvier 2012) pour l'année civile 2012.

Tarifs des prestations

TARIFS DES PRESTATIONS	TARIF TTC 2011	TARIF TTC 2012
CREMATION		
Cercueil Taille Adulte	460,22 €	477,92 €
Cercueil Taille Enfant (1 à 12 ans)	230,11 €	238,96 €
Cercueil Taille Enfant (- 1 an)	86,29 €	89,61 €
Personnes Dépourvues de ressources suffisantes	gratuit	gratuit
CREMATION D'UN CERCUEIL APRES EXHUMATION		
Moins de 5 ans après inhumation	460,22 €	477,92 €
Plus de 5 ans après inhumation	230,11 €	238,96 €
CREMATION DE PIECES ANATOMIQUES		
Container de 60 kg et 200 l maximum	460,22 €	477,92 €
Container de 30 kg et 100 l maximum	230,11 €	238,96 €
Dépôt des cendres de restes anatomiques et de restes d'exhumation au cimetière	46,02 €	47,79 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir avec maître de cérémonie	58,46 €	60,71 €

TARIFS DES PRESTATIONS	TARIF TTC 2011	TARIF TTC 2012
URNE CINERAIRE	37 ,31 €	38 ,75 €
DEPOT PROVISoire DE L'URNE (Forfait mensuel au-delà du 1 ^{er} mois)	24,87 €	25,83 €
LOCATION SALLE DE CEREMONIE		
Salle + cérémonie simple	0 €	0 €
Salle + cérémonie standard	74,63 €	77,50 €
Salle + cérémonie personnalisée	149 ,26 €	155 ,00 €
Salle + cérémonie (sans crémation)	99,50 €	99,50 €
Espace de convivialité	gratuit	gratuit
Enregistrement et envoi de CD		
Enregistrement et envoi CD cérémonie	37 ,31 €	38 ,75 €
Enregistrement et envoi CD présentation à la flamme	18,65 €	19,38 €

Installations et attestations

Le patrimoine mobilier et immobilier n'a subi aucun changement ni aucune variation. Un défibrillateur a été installé dans le hall d'attente, en partie publique.

Compte tenu de la proximité de la période de travaux pour la mise aux normes du traitement des fumées, mais aussi de la rénovation complète du crématorium, il n'a pas été engagé de travaux de gros entretien ni de renouvellement de matériels sur la période.

La maintenance préventive a été correctement effectuée.

L'analyse des rejets de fumées a été réalisée et le four de crémation a subi cinq entretiens :

- les 2 avril, 21 août, et 3 décembre 2012 : entretien «classique»,
- et les 10 janvier et 29 février : remplacement du moteur du registre et contrôle des fumées.

Les contrats avec les prestataires (installation de crémation, ménage et contrôle) sont validés et suivis.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à l'exploitation du Crématorium de Besançon en 2012 par la Société ATRIUM, dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette structure.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 5 septembre 2013 et de la Commission de Contrôle des Sociétés liées du 28 août 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 25 septembre 2013.